

SNUDI FO 65

Bulletin d'info-mail du SNUDI FO 65

#11 - 4 octobre 2023

[Site internet](#) - [Adhérer](#) - [Permanences](#) - [Page Facebook](#)

Prochaines RIS (spéciales inclusion) :

- **TARBES** : mercredi 11 octobre - 9h/12h à l'UD FO (12 rue du Dr Jean Lansac)
- **LANNEMEZAN** : mercredi 18 octobre - 9h/12h à l'école Paul Baratgin

>[Inscriptions ici](#)<

Où est donc passée la revalorisation historique ?

Dès juin dernier et encore en cette rentrée scolaire, les ministres qui se sont succédé ainsi que le président Macron n'ont eu de cesse d'annoncer à grand renforts médiatiques une revalorisation « historique » des personnels de l'Education nationale. Le ministre Attal continue d'affirmer que ce seraient « *entre 125 et 250 € net de plus qu'à la rentrée précédente* » que les personnels enseignants devraient toucher.

Les bulletins de paie du mois de septembre démontrent que les propos du ministre sont un nouveau mensonge, comme l'était d'ailleurs l'annonce d'une augmentation de 10% pour tous les enseignants annoncée par le président Macron durant la dernière campagne des élections présidentielles.

[Lire la suite](#)

Remplaçants : connaissez vos droits !

Le SNUDI FO 65 a publié un journal "spécial remplaçants". Vous pouvez le consulter sur notre site internet ou le demander à un délégué FO.

[Lire le journal](#)

Evaluations d'écoles : le SNUDI FO 65 écrit à la DASEN

Suite à de nombreuses questions de collègues et face à la volonté de résister à la mise en place de la destruction de notre statut et de l'école nationale, le SNUDI FO 65 refait un point sur les obligations de service et les évaluations d'école.

Nous vous avons envoyé une note la semaine dernière (inFO #9) rappelant très clairement le cadre réglementaire liés à nos obligations de service sur lequel nous nous appuyons pour faire valoir cette position, vous pouvez le retrouver [sur notre site internet](#).

De plus, nous portons à votre attention que le temps consacré aux évaluations d'écoles est différent selon les départements : ici, c'est 6h pris sur les animations pédagogiques, là ce sont 6h proposées sur le temps des vacances, ailleurs c'est 0 heures (tout sur le temps personnel)... Dans les Hautes-Pyrénées, certains IEN imposent même aux équipes de faire cette évaluation sur la journée de solidarité pour les contraindre à participer à 24h de constellation ! (voir notre analyse dans l'inFO #9 sur cette question).

Si les évaluations d'écoles étaient obligatoires, le temps qui y serait consacré serait encadré par un texte spécifique ou bien notre décret sur les obligations de service aurait été modifié.

Ce n'est pas le cas !

L'année dernière, les évaluations d'école se faisaient sur la base du volontariat...

Depuis, aucun nouveau texte n'est paru : dès lors, pourquoi les évaluations d'écoles seraient obligatoires "maintenant" ?

Dans ce contexte, le SNUDI FO 65 a décidé d'écrire à la DASEN.

- Nous lui rappelons que ces évaluations d'écoles ne sont qu'une préconisation du CEE (conseil d'évaluation de l'école), comité instauré en 2019, et qui n'a qu'un rôle consultatif. "Le Conseil d'évaluation de l'École (CEE), indépendant dans son programme de travail, ses avis et recommandations, travaille à la pertinence et la cohérence de l'évaluation des politiques publiques d'Éducation. Il promeut le développement d'une évaluation la plus complète, objective et constructive possible."

- Nous lui rappelons également que "nous sommes toujours fonctionnaires d'Etat avec un statut particulier. Ce n'est pas la feuille de route de ce gouvernement qui fait office de loi et qui définit nos obligations de service hors cadre statutaire et réglementaire.", que "nos obligations de service sont encore régies par des textes réglementaires et non par des consignes de ministre ou encore des lubies gouvernementales." et qu'"un fonctionnaire d'Etat n'est pas au service d'un gouvernement mais au service de l'Etat, garanti dans ses droits et non considéré comme un rouage au service de la mise en œuvre d'une feuille de route politique, qui plus est lorsqu'elle vient démanteler l'ensemble des services publics."

- Nous l'avons alertée sur le fait que "des tensions au sein des équipes ciblées en évaluation d'école : le directeur subit la pression de son inspecteur de « devoir » accepter ce dispositif, pression qui se répercute sur les collègues qui ne veulent pas y consacrer du temps."

- Enfin, nous lui avons demandé de cesser de vouloir à tout prix les imposer, et de respecter le choix des équipes et des collègues qui choisiraient de ne pas s'inscrire dans ce dispositif.

[Lire le courrier dans son intégralité](#)

Partout, dans les autres départements, des écoles ciblées en évaluations informent leur IEN qu'elles ne sont pas volontaires et sont retirées du dispositif.

Lors du CSA du 15 septembre, la Rectrice de Créteil a confirmé aux représentants du personnel que "les évaluations d'écoles ne peuvent pas être imposées."

Aussi, si vous avez été ciblé/désigné par votre IEN pour une évaluation d'école, vous pouvez informer l'IEN que vous ne souhaitez pas participer à ce dispositif.

De même, si vous vous êtes lancés dans cette évaluation d'école et que vous vous rendez compte que ce n'est plus possible pour vous/pour l'équipe, rien ne vous empêche d'informer votre IEN que vous sortez de ce dispositif.

Quelle que soit la situation, vous n'hésitez pas à vous rapprocher du SNUDI FO 65 pour faire valoir ce droit ! Nous vous conseillerons et vous accompagnerons dans toutes vos démarches !

Le 13 octobre, en France et en Europe, mobilisons-nous contre l'austérité, pour les salaires et l'égalité femmes-hommes

Communiqué intersyndical unitaire :

En cette rentrée sociale, le pouvoir d'achat et l'augmentation des salaires, des pensions et des minimas sociaux sont toujours les revendications prioritaires pour le monde du travail. La colère contre la réforme des retraites est intacte et des milliers de travailleurs seront pénalisés par son application à marche forcée le 1^{er} septembre.

Alors que les profits explosent dans la plupart des grandes entreprises, plus que jamais un meilleur partage de la richesse produite est impératif. Des mesures ponctuelles et majoritairement financées par l'État sont insuffisantes pour répondre à l'inflation et l'augmentation des coûts tels que l'énergie, l'alimentation, le logement... Nos organisations réaffirment ensemble que ce sujet nécessite une augmentation du Smic et des politiques salariales dans les branches, les entreprises et la Fonction publique. Nous appelons les employeurs à ouvrir des négociations à tous les niveaux. Cette meilleure répartition des richesses au profit des salariés constitue également un levier puissant d'action pour la lutte contre les inégalités, notamment entre les femmes et les hommes.

[Lire la suite](#)

Pour les Hautes-Pyrénées, l'intersyndicale se réunira ce 5 octobre pour décider des modalités de cette journée. Nous vous en tiendrons informés au plus tôt. N'oubliez pas d'envoyer votre déclaration d'intention de grève ! ([sur notre site internet](#))

Pour défendre vos droits, syndiquez-vous !

Nous invitons tous les collègues à **nous rejoindre en adhérant au SNUDI-FO 65** dès la rentrée. C'est grâce à tous les syndiqués que le syndicat peut fonctionner. Se syndiquer, c'est le premier des droits, celui qui permet de défendre tous les autres (la lecture de la suite de ce mail pourra peut-être vous en convaincre !) [Vous trouverez le bulletin d'adhésion ici.](#)

SNUDI FO 65 - Syndicat des Instituteurs, Professeurs des écoles, AESH et PsyEN
12 rue du Dr Jean Lansac - 65000 TARBES